

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 OCTOBRE 2016

PROCÈS VERBAL

Transmis aux Conseillers Municipaux le :	19 octobre 2016
Approuvé en Conseil Municipal le :	13 décembre 2016
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

La séance est ouverte à 20 h 00

Elle est présidée par M. Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

NOM		PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A		ABSENTS	
ADJOINTS	M. Jean-Jacques GRESSIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Mme Chantal DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Rémi DECOUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Areski OUDJEBOUR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Mme Virginie TOLLARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Francis SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Mme Chantal ALLAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Pierre MARCHADIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Michel DESTOUCHES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Majorité municipale	CONSEILLERS MUNICIPAUX	Mme Jeannine CHERY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Jennie PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Jean-Marie PLATET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Boutaïeb KADDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Liliane REUSCHLEIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Isabelle CONA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Amèle SELLAM	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Francis SELLAM	<input type="checkbox"/>
		Mme Hélène DECOTIGNIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Gilles COLRAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mlle Christelle FORTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Alain BARUGEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Caroline RUIZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Maxime OUANOUNOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Catherine MEUNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Stephan SILVESTRE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Corinne FIORENTINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Jean-François CLAIR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Louise MARIE-MABIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Michel LAVAL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Liste « Unis pour Joinville-le- Pont »	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liste « Vivre Joinville ensemble »	M. Olivier AUBRY		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Chantal COLIN		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Bernard DUVERT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	32
Nombre de membres excusés représentés	1
Absent	0

* *

*

1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Boutaïeb KADDANI est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

1	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Le Conseil désigne, à l'unanimité, M. Boutaïeb KADDANI à l'exception de M. LAVAL qui ne prend pas part au vote.	

* *
*

2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2016

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 2, et demande s'il y a des questions.

M. Olivier AUBRY : Je ne suis resté qu'un quart d'heure au Conseil Municipal, alors je ne vais pas prendre part au vote.

M. LE MAIRE : Si, tu es parti pour une raison... Bien sûr, tu prends part au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

2	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2016	
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, par :		
pour	32	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
contre	-	-
abstention	1	M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
- Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 juin 2016.		

* *
*

3 COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DELEGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 3, et demande s'il y a des questions.

Mme Chantal COLIN : Cela concerne la création de deux élevateurs. Il y en a un qui est prévu au cours élémentaire Parangon et le second ?

M. LE MAIRE : C'est une bonne question. Y a-t-il une coquille ? Nous reviendrons pour vous donner une réponse pendant le conseil. D'autres questions ? Non.

Je ne passe pas au vote puisque c'est un compte rendu de décision.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Il n'y en a qu'un.

M. LE MAIRE : Je pense qu'il n'y en a qu'un, d'après Jean-Jacques.

3	COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DELEGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
<i>Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire</i>	

* *
*

4 DESIGNATION A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA METROPOLE AU GRAND PARIS

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 4, et demande s'il y a des questions.

M. Olivier AUBRY : J'avais eu l'occasion d'en parler lors d'un précédent Conseil Municipal, le représentant du Conseil Municipal tiendra régulièrement informés les élus du Conseil Municipal sur les travaux parce que cela nous concerne directement.

M. LE MAIRE : Pour vous le dire aujourd'hui, Olivier, il n'y a pas beaucoup de choses cachées sur la métropole ou les territoires. Nous sommes sur les exercices budgétaires.

M. Olivier AUBRY : J'ai bien compris, mais dans les mois qui viennent.

M. LE MAIRE : Bien sûr, aujourd'hui c'est complexe. D'abord, trouver au niveau des EPT des accords entre les différentes communes, c'est assez complexe alors au niveau de la métropole...

Nous reviendrons vers vous et je pense que nous ferons un bilan au bout d'un an.

M. LE MAIRE : L'ascenseur était prévu à l'école Lafontaine Madame COLIN, mais il n'a pas été réalisé car le marché est infructueux. Merci pour votre question.

Je vous propose un vote à main levée, sauf s'il y avait d'autres candidatures.

Qui est pour les candidatures annoncées ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ne prennent pas part au vote ? Je vous remercie.

4.	DESIGNATION A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA METROPOLE AU GRAND PARIS	
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, par :		
pour	26	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;
contre	2	Mme Louise MARIE-MABIT, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)

abstention	5	M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
<p>– Sont désignés pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales de la Métropole du Grand Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur, Jean-Jacques GRESSIER, titulaire - Monsieur, Francis SELLAM, suppléant 		

* *
*

5 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016 – DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES DE JOINVILLE LE PONT

M. Francis SELLAM donne lecture de l'exposé n° 5, et demande s'il y a des questions.

M. Bernard DUVERT : Oui, Monsieur SELLAM, je n'étais pas là en 2011, je ne vais pas vous dire que je le regrette, mais pouvez-vous nous dire synthétiquement ce qui a présidé à la décision de la clôture ? Aujourd'hui, qu'est-ce que cela a changé aussi bien pour la ville que pour les Joinvillais ?

M. Francis SELLAM : Je vais passer la parole à Virginie TOLLARD qui gère les écoles et peut-être à Jean-Jacques GRESSIER qui est la mémoire de la caisse des écoles

Mme Virginie TOLLARD : C'est vrai que cette caisse des écoles, au fur et à mesure du premier mandat d'Olivier DOSNE, nous nous sommes rendu compte que cela créait une certaine lourdeur administrative puisqu'il y avait à la fois des achats qui se faisaient au sein de la Caisse des écoles et d'autres achats au sein de la ville. C'était un peu des comptes parallèles. Il y avait des personnes qui pouvaient cotiser à la caisse des écoles, elles étaient très peu nombreuses donc cela faisait vraiment très peu de recettes. C'était essentiellement alimenté par la ville. Cela créait un compte pour la caisse des écoles, un compte pour la ville. À chaque fois il fallait réunir des bureaux avec des directeurs d'école, des professeurs, des représentants de la mairie. C'était une très grosse lourdeur administrative qui ne nous a pas paru utile. Jean-Jacques pourra en parler un peu plus. C'était essentiellement pour ces raisons de lourdeurs administratives inutiles que nous avons souhaité clore la caisse des écoles.

Cela n'a rien changé puisque tous les achats qui étaient faits par la caisse des écoles ont été faits par la ville. Cela pouvait être aussi l'achat des livres, je n'ai pas d'exemple en tête au-delà de ça, pour la natation... Tous les groupements de commandes qui se faisaient à la fois à la caisse des écoles et à la ville ont été réunis dans l'entité ville, ce qui était finalement plus simple. Cela n'a absolument rien changé administrativement sauf que les quelques bénéficiaires ne pouvaient plus donner 10, 20 ou 30 euros à la caisse des écoles. Quand on signait un livre, ce n'était plus « offert par la caisse des écoles », mais « offert par la ville de Joinville », par exemple.

Jean-Jacques pourrait nous en parler un peu plus, mais grosso modo, cela n'a rien changé, si ce n'est que c'est plus simple.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Puisque l'on fait appel à mon expérience, je dirais que la caisse des écoles était gérée par un conseil d'administration qui avait beaucoup de soucis pour se réunir, pour atteindre le quorum. En fait, les parents ne venaient pas, donc il fallait attendre la troisième séance pour enfin statuer sans la présence des parents. Donc cela devenait ubuesque et sur la fin, c'était vraiment pénible. Pour tenir un conseil d'administration, il n'y avait pas une grande motivation de la part des parents.

M. Francis SELLAM : Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

5	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016 – DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES DE JOINVILLE LE PONT
LE CONSEIL,	

Après en avoir délibéré, par :		
Pour	31	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
contre	-	-
abstention	2	Mme Louise MARIE-MABIT, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
<p>– Décide de procéder à la dissolution de la Caisse des écoles à la date à laquelle la présente délibération aura caractère exécutoire.</p> <p>– Décide d'arrêter les comptes de la Caisse des écoles conformément au tableau des résultats et à la balance comptable fournie par le Comptable public annexés à la présente délibération.</p> <p>– Décide de la reprise dans le budget principal de la commune de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 194 411,95 € sur la ligne budgétaire 002 « Résultat de fonctionnement reporté » et de l'excédent d'investissement d'un montant de 77 676,48 € sur la ligne 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » dès la plus proche décision budgétaire.</p> <p>– Dit que la réintégration de l'actif et du passif du budget de la Caisse des écoles dans le budget principal de la Commune est effectuée par le comptable assignataire de la commune qui procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la commune et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaire nécessaires à la réintégration du budget de la Caisse des écoles au budget principal de la Commune.</p>		

* *
*

6 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016 – DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 6 et demande s'il y a des questions.

Mme Chantal COLIN : Vous allez penser qu'il est évident que j'aie au moins une question. Simplement un rappel. Le 29 juin 2015 par la délibération numéro 7, Monsieur MARCHADIER a dit et avait annoncé que c'était la dernière fois que le conseil avait à s'exprimer sur l'Office du tourisme. Aujourd'hui, nous le retrouvons à l'ordre du jour. Ne vous inquiétez pas, je ne vais pas vous dire ou vous redire que je le regrette. Simplement, à quoi destinez-vous le montant de ces excédents ?

Si je peux me permettre, et si mes collègues sont d'accord, je vous conseille d'affecter la somme de 6 495 euros au conseil des seniors qui manque totalement de moyens et qui ne peut même pas offrir un jus d'orange et une part de tarte à ses seniors, je m'en suis aperçu hier. Je dis bien « à ses seniors » et non pas « à nos vieux », comme on a pu le lire dans le magazine.

M. Pierre MARCHADIER : Je vous réponds et je vous dis pourquoi nous avons pris cette délibération. Moi-même, je l'ai découvert, mais ce sont des règles comptables, administratives, comme le disait tout à l'heure Francis. Nous avons deux ans pour repasser cela dans les comptes généraux. Quant à l'affectation des sommes restantes, elles vont dans le pot commun de la mairie. Après, cela rentre dans le budget général. L'affectation du budget général ne dépend pas de moi, c'est l'objet d'une autre discussion pour un budget prochain.

Mme Chantal COLIN : Est-ce que cela serait possible ?

M. Pierre MARCHADIER : Ce n'est pas à moi qu'il faut demander cela.

Mme Chantal COLIN : Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE : Le Maire c'est le Maire, mais comme ça ce soir, vous m'évoquez une possibilité. Vous comprenez bien que je dois en discuter avec les élus concernés. Nous statuerons sur un prochain budget. Je ne vais pas faire un panorama aussi difficile que vous le décrivez sur le nom des anciens et des vieux : s'il y a une coquille, je vous prie de bien comprendre que ce n'est pas volontaire. Et encore, traiter quelqu'un de vieux, comme traiter quelqu'un de jeune, ce n'est pas une insulte non plus. Si nous avons manqué de moyens pour vous offrir un jus d'orange et une tarte aux poires, nous essaierons de combler cela la prochaine fois. Je me félicite par contre de voir que les sorties seniors à l'occasion de la semaine bleue sont en forte augmentation et sont très qualitatives.

Nous avons mis en place un conseil des seniors, ce qui n'était pas le cas sur le mandat précédent. Nous avançons et nous avançons aussi avec vous puisque vous êtes apporteuse d'idées, Madame COLIN, et je vous en remercie. Il y a des petites coquilles et des petits ratés, des ressentis, il n'y a pas de volonté.

Je me réjouis d'entendre les comptes rendus des élus après ces animations. Je le dis devant Chantal et je le dis devant les élus qui participent à ces sorties et à ces formations.

Le jus d'orange, on verra, peut-être que les anciens voulaient un verre de vin blanc, nous sommes sur les bords de Marne, la guinguette.

Mme Chantal COLIN : Il faudra y penser l'année prochaine.

M. LE MAIRE : Nous allons regarder.

Mme Chantal DURAND : Chantal, je comprends peut-être une part de ta déception. À l'issue de la promenade, nous avons organisé un goûter pour les seniors, il n'y a pas de perte dans la convivialité du moment.

Mme Chantal COLIN : Je le sais, j'y étais. Une petite remarque au niveau de la signalétique : au début de la rue de Paris, il y a toujours le panneau indiquant l'office du tourisme. S'il pouvait être enlevé...

M. Pierre MARCHADIER : Nous passons au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

6 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016 – DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME		
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, par :		
pour	30	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; Mme Chantal COLIN, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
contre	-	-
abstention	3	M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble
– Décide de procéder à la dissolution du budget annexe de l'office du tourisme à la date à laquelle la présente délibération aura caractère exécutoire.		
– Décide d'arrêter les comptes du budget annexe de l'office du tourisme conformément au tableau des résultats et à la balance comptable fournie par le Comptable public annexés à la présente délibération.		

– Décide de la reprise dans le budget principal de la commune de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 5 461,69 € sur la ligne budgétaire 002 « Résultat de fonctionnement reporté » et de l'excédent d'investissement d'un montant de 1 034,26 € sur la ligne 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » dès la plus proche décision budgétaire.

– Dit que la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe de l'office du tourisme dans le budget principal de la commune est effectuée par le comptable assignataire de la commune qui procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la commune et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaire nécessaires à la réintégration du budget annexe au budget principal.

* *
*

7 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016 CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT (M49) ET REINTEGRATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DANS LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

M. Francis SELLAM donne lecture de l'exposé n° 7 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais reposer la question que j'ai posée en commission finance. C'est une question importante sur le reste à faire. Pour que ce soit noté en conseil municipal, le reste à faire sera-t-il bien fait tel qu'il est prévu actuellement et dans les délais prévus par le territoire, en l'occurrence T10 ou y aura-t-il un léger décalage par rapport à ce qui était prévu ?

M. Francis SELLAM : Je passe la parole à Jean-Jacques.

M. Jean-Jacques GRESSIER : En fait, je n'ai pas entendu la question...

M. Jean-François CLAIR : Cela concerne le reste à faire. Nous avons eu toute une liste de travaux qui sont déjà prévus. Nous voulions savoir si le fameux reste à faire serait effectué dans les délais ou avec un léger décalage. Cela sera-t-il bien pris en compte par le territoire.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je vous confirme que le territoire a bien pris en compte tous les travaux qui étaient prévus en assainissement.

M. Francis SELLAM : D'autres questions ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

7 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016 – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT (M49) ET REINTEGRATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DANS LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE		
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
pour	31	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOU, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
contre	-	-
abstention	2	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)

- Décide de clôturer le budget annexe de l'assainissement au 31 décembre 2015.
- Constate que les résultats reportés du compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement à intégrer au budget principal de la commune par écritures budgétaire s'élèvent à :

Section d'exploitation	
Résultat de l'exercice	+ 243 807,73 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	+ 256 473,73 €
Résultat de clôture de l'exercice 2015	+ 500 281,46 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	- 74 991,18 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	- 764,60 €
Résultat de clôture de l'exercice 2015	-75 755,78 €

– Précise que les crédits nécessaires à la réalisation des transferts de résultats susvisés sont inscrits à la décision modificative n°2 du budget principal de la commune.

– Dit que la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe de l'assainissement dans le budget principal de la commune est effectuée par le comptable assignataire de la commune qui procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la commune et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaire nécessaires à la réintégration du budget annexe au budget principal.

* *
*

8 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL 2016

M. Francis SELLAM donne lecture de l'exposé n° 8 et demande s'il y a des questions.

M. Olivier AUBRY : Nous voilà donc arrivés en moins de 5 mois à la deuxième décision modificative qui concerne tout de même des montants très conséquents. Cette délibération permet de nous interroger sur la façon dont avait été élaboré ce budget et surtout confirme les craintes que l'opposition avait émises lors du DOB et lors du vote du budget principal, à savoir des investissements importants, très importants, prétextes à diminuer ou raboter le fonctionnement et les subventions aux nombreuses associations joinvillaises.

Aujourd'hui, vous êtes obligés de constater qu'un certain nombre de dépenses qui avaient été prévues n'ont pas pu être réalisées. Encore une fois, nous ne sommes pas sur des montants à la marge. On raisonne parfois sur plusieurs millions d'euros. D'où l'impression qui reste, c'est que ce budget principal a été élaboré et réalisé un peu en naviguant à vue.

M. Francis SELLAM : Je vais faire une réponse tout de suite. D'abord Olivier, je vais demander que l'on arrête de faire des commissions finance parce qu'en commission finance, tu ne dis rien, alors que franchement...

M. Olivier AUBRY : Vous n'êtes pas là pour distribuer les bons points, c'est une chose. C'est quand même une remarque générale...

M. Francis SELLAM : C'est quand même extraordinaire ! Jean-François nous pose des tas de questions, nous faisons toutes les réponses et vous attendez d'être au Conseil municipal donc il n'y a pas d'intérêt à faire une commission finance. Ne perdons pas notre temps.

M. Olivier AUBRY : Je trouve vraiment que c'est de mauvaise foi...

M. Francis SELLAM : Je vais quand même répondre alors. La première délibération...

M. Olivier AUBRY : Je suis très favorable au travail des commissions.

M. Francis SELLAM : Cela ne sert à rien, vous ne prenez même pas la parole. On peut lire tous les comptes rendus, vous ne prenez pas une seule fois la parole.

M. Olivier AUBRY : Vous n'êtes pas là pour distribuer les bons points. Nous sommes ici devant la représentation des Joinvillais, je crois que l'on peut s'exprimer. J'ai donné une idée générale sur ce budget et sur la façon dont il est traité.

M. Francis SELLAM : Je vais répondre concernant les deux autres points. Le stade Garchery, quand nous avons fait le débat d'orientation budgétaire, il était encore en négociation. Il a été négocié fin juin, Olivier, si je ne me trompe pas et donc nous ne pouvions pas prévoir dans notre budget le stade Garchery et en tout cas la négociation qui était en cours avec la Ville de Paris. Donc il était normal d'avoir une décision modificative avec un budget important puisque effectivement, même si nous l'avions prévu sur le PPI, nous avons prévu de faire des gros travaux.

Concernant cette décision modificative numéro 2, effectivement le montant est important, mais si l'on enlève d'abord le budget de l'assainissement, automatiquement on va faire baisser énormément notre modification d'octobre puisque l'on est à plus de 500 000 euros.

Et puis il y a une autre chose aussi qui est importante. Celui qui fait un budget et qui est capable de le tenir sans faire de décision modificative, cela veut dire qu'il y a un problème quelque part. Cela veut dire que l'on n'est pas capable de vivre avec notre temps, avec l'évolution des travaux, avec les impairs que l'on peut avoir tout au long de notre projet. On a un PPI qui dure cinq ans, pratiquement jusqu'en 2020, avec de vrais projets. Il est normal que quand on investit des millions d'euros il y ait des glissements d'opérations. On ne va pas se précipiter pour se dire que l'on a réussi à dépenser tout l'argent en 2016. On sait que certaines opérations sont longues et Jean-Jacques est dessus tous les jours. Nous faisons glisser pour pouvoir être au mieux et prendre les meilleures décisions. Oui, les budgets bougent et c'est normal. Un budget vit. N'importe quelle entreprise qui fait un budget de décision prévisionnelle, il est normal qu'il soit en évolution constante.

M. Olivier AUBRY : Vous faites une diversion parce que je n'ai jamais dit qu'un budget ne devait pas vivre. Je dis simplement que les montants sont conséquents. Pas dans des proportions comme ça.

Mme Virginie TOLLARD : Si, vous dites que l'on navigue à vue.

M. Olivier AUBRY : Tous les ans il faut faire des décisions, et les proportions qui sont là sont importantes. Le stade Garchery, vous savez ce que l'on en pense et vous savez la façon dont a été géré ce dossier. J'ai l'impression que nous allons en entendre beaucoup parler dans les années qui viennent.

M. LE MAIRE : Je suis là pour apaiser, je suis le sage. D'abord, je vais apporter tout mon soutien aux propos qui ont été tenus par Francis SELLAM, qui étaient des propos tout à fait adaptés à la situation. Nous vous rappelons simplement que nous avons été élus sur un PPI portant sur cinq à six ans de mandat, qu'il peut y avoir des aléas. Le stade a été un aléa complexe. Pour information, Olivier, j'ai rencontré lors d'un audit la chambre régionale des comptes dans mon bureau il y a quelques jours - pas pour la Ville, tout va bien - pour la gestion des concessions dans le bois de Vincennes. Il y a eu un audit de la chambre régionale des comptes sur les concessions du bois de Vincennes et quand j'ai évoqué auprès du juge qui a enquêté les montants des redevances et le montant des travaux lancés, le juge s'est étonné du faible niveau. Il a dit que l'on s'en sortait très bien avec la ville de Paris. 9 millions d'euros d'investissement pour le juge, c'était une très bonne somme et la redevance annuelle était très bien négociée, ce qui n'est pas le cas visiblement de toutes les concessions du bois de Vincennes.

Vos propos, vous les gardez pour vous, je les entends. C'est de l'agitation, vous vous noyez dans un petit lac, cela ne sert à rien. Franchement vous vous noyez dans rien. Je sais ce que nous sommes en train de faire depuis 2008. Il suffit juste de sortir dans les rues de Joinville et de constater ce qui se passe dans les quartiers, sur les bords de Marne, au niveau des voiries, des services publics. Après, c'est un choix que nous avons fait, mais nous le portons et les décisions modificatives sont logiques et normales. Il n'y a rien d'aberrant.

Francis, merci pour tes explications. Olivier, merci pour votre question. Après, le règne de la peur, c'est ce qui vous amuse. Sur les marchés, essayer de faire peur. Vous êtes contre le béton, mais vous êtes le premier à aller boire un café au Barolo. Vous êtes contre le machin, mais vous êtes le premier à aller au stade. Il faut arrêter d'être contre.

M. Olivier AUBRY : C'est de la caricature. Assumez vos choix, cela n'a rien à voir. C'est franchement d'une bêtise complète. Nous ne sommes pas à la piste aux étoiles, ici, Monsieur DOSNE.

M. LE MAIRE : Non, mais nous ne sommes pas chez les rigolos. Je sais ce que je porte avec fierté.

M. Olivier AUBRY : Quel mépris pour l'opposition.

M. LE MAIRE : Nous avons un budget à porter. Nous vous connaissons, nous vous verrons sur les marchés aux municipales et vous crierez sur tout ce qui n'a pas été fait et vous oublierez surtout de parler de tout ce que vous avez proposé c'est-à-dire rien. Comme d'habitude.

M. Olivier AUBRY : Nous en reparlerons, Monsieur DOSNE.

M. LE MAIRE : Je le dis avec le calme et respect. D'autres questions ?

M. Jean-François CLAIR : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je vais essayer de ne pas être polémique. Je ne vais pas reposer la même question. C'est une remarque : la section d'investissement a été minorée d'une certaine somme au global de 2 542 kiloeuros. Ma question va porter sur les dépenses imprévues, c'est 1 137 kiloeuros. Au niveau de certaines règles, il est prévu que toute dépense qui sera tirée sur le budget des dépenses imprévues doit être présentée à chaque conseil municipal. Peut-on espérer qu'au prochain conseil municipal s'il y a des dépenses imprévues, vous nous présenterez ces dépenses imprévues ? Si vous le souhaitez, je peux vous citer les articles, mais je pense qu'il y a des gens très compétents autour de la table, je ne m'y risquerai pas. C'est ma première question.

Concernant les 50 000 euros de l'aviron, nous en parlerons dans la délibération numéro 20.

Une question intéressante concernant le virement à la section de fonctionnement, les 405 kiloeuros. Ce sera la seconde question. Lorsque nous avons voté le budget primitif 2016, il y a eu un certain nombre de dépenses de fonctionnements qui ont été retirées ou minorées, par exemple les séjours jeunesse ou les colonies de vacances. Si je reprends les propos de Monsieur SELLAM, peut-on espérer voir réapparaître au budget 2017 les séjours jeunesse et colonies de vacances avec la totalité des sommes allouées en 2015 ? Ou aurons-nous toujours des budgets modérés ? C'est une question prospective, vous ne pouvez peut-être pas répondre.

M. LE MAIRE : On a l'impression qu'une très grande amnésie vous frappe concernant les mesures portées par l'État envers les collectivités locales et territoriales. C'est quand même incroyable qu'un socialiste au conseil municipal me parle des colonies de vacances pendant que son patron à l'Élysée nous pique 1 million ou 2 millions en faisant un grand sourire. C'est quand même un peu scandaleux. Inviter le problème des colonies de vacances... On adore les gosses, bien évidemment, mais me demander si je ferai les colonies de vacances l'année prochaine... Si nous pouvons le faire, nous voulons bien, mais appelle François. Nous nous sommes lancés sur le programme d'économies de fonctionnement pour porter de l'investissement. J'ai travaillé cela avec les élus. Je peux vous dire que mes élus étaient un peu étonnés de la demande qu'on leur portait. L'objectif était de ne pas augmenter les impôts, de continuer à porter l'investissement, pas sur le dos des Joinvillais parce que l'on est dans une ville qui bouge, je le rappelle et qui est en train de se moderniser. Il était temps. Là, vous me parlez des colonies de vacances, ce n'est pas à la hauteur du débat, franchement.

Ma réponse, Jean-François, est claire. Je te donne la parole, tu dis ce que tu veux. Êtes-vous intervenus auprès du Président ou de Monsieur SAPIN pour lui dire « je suis élu socialiste à Joinville, on est juste un peu dans la merde, on nous a enlevé nos colonies de vacances » ? Attendez, il faut réaliser ce que vous racontez. Ce n'est pas à la hauteur du débat et du budget. C'est ça vos arguments ? Ce ne sont pas les miens.

M. Francis SELLAM : Excusez-moi Monsieur DUVERT, je vais répondre rapidement. Concernant les dépenses imprévues, il y a une obligation d'inscription au budget 2017 et les budgets sont toujours modérés.

M. LE MAIRE : On pourrait se féliciter : on a quand même un contrat, il y a un barème de ristournes sur les sommes investies. Je suis un peu commerçant quand même. Quand on investit 100 000 euros et que l'on a 5 % de ristournes, ça fait 5 000 euros. C'est comme ça qu'on a géré pendant tout le mandat. Nous avons géré des tas de contrats en les revoyant à la baisse avec la même qualité ou encore plus de qualité. C'est pour cela que nous portons autant de choses.

J'aimerais mieux que vous nous félicitez, Jean-Jacques GRESSIER notamment, sur le travail d'épluchage des factures. Je peux vous dire que quand Jean-Jacques épluche une facture, il l'épluche. Il ne signe pas n'importe quoi. Je suis un peu dépassé par votre analyse qui se limite aux colonies de vacances.

M. Bernard DUVERT : Je vais essayer de dépasser les colonies de vacances, néanmoins effectivement nous avons un budget lourd en investissement. J'ai été de ceux qui vous ont dit que la barque était chargée. Vous m'avez dit que l'on était obligé compte tenu des restrictions budgétaires nationales aussi de mettre des dépenses en sommeil voire de mettre un coup de rabot.

Nous avons aujourd'hui la preuve par les chiffres que nous avons un peu de marge de manœuvre. De la même manière que l'on passe à une section au chapitre 204, on atténue les 318 262 euros non dépensés sur les travaux de réaménagement de la rue de Paris, on y affecte les 50 000 euros des avirons. Ne paraîtrait-il pas utile et intelligent de revoir la position sur le coup de rabot qui ne porte pas seulement sur les histoires de

voyages ? Cela concerne pas mal de choses, des subventions aux diverses associations. Il nous reste cinq mois, et nous sommes capables de trouver rapidement une subvention ou de faire glisser 250 000 euros aussi sur les aménagements dont vous parliez parce que l'on n'a pas dépensé les 750 000 euros non plus.

Est-ce dérangeant de dire que ce coup de rabet qui est peut-être un peu trop fort peut être atténué ? Ce n'est pas autre chose que ça. Ces fortes dépenses inscrites au budget, je ne voudrais pas qu'elles n'aient servi que de prétexte au coup de rabet. Cela a été une obligation nécessaire, aujourd'hui on voit que nous avons un peu de marge de manœuvre : va-t-on rester figés avec ces dépenses en moins telles que vous les aviez prévues ? Il n'y a pas que les voyages, effectivement. Va-t-on continuer à demander des sacrifices à côté par rapport à ces investissements non réalisés ? Ce n'est pas plus compliqué que cela.

M. Francis SELLAM : Monsieur DUVERT, je vais essayer de répondre assez rapidement. D'abord, ce sont des restes à réaliser dans l'absolu. Le coup de rabet que nous avons fait et les montants que nous n'avons pas dépensés sur la rue de Paris, etc. vont être dépensés. Ils sont prévus dans l'investissement et nous savons très bien qu'ils seront dépensés en 2017. Ce que nous allons prévoir en 2017 ne sera peut-être pas intégralement dépensé, mais nous le dépenserons en 2017 peut-être avec un glissement sur 2018.

L'objectif, la vision des choses de l'équipe municipale, c'est d'avoir une vision à long terme. Nous ne sommes pas sur une vision à court terme. Nous ne profitons pas de chaque mouvement financier pour redistribuer l'argent parce que nous savons déjà que cet argent sera dépensé en 2017 pour continuer notre effort d'investissement. C'est cela qui est important. Ces dépenses sont dans le temps. C'est pour cela qu'à chaque fois que nous avons une économie, nous ne la réutilisons pas. Nous la positionnons dans l'autofinancement. Je pense que je le répète à chaque fois, mais l'autofinancement, le montant de notre capacité à autofinancer est primordial pour continuer à pouvoir investir sur le moyen et le long terme. Je vous dis depuis le début de la mandature que nous allons faire du crédit. Aujourd'hui, nous avons la chance de ne pas avoir encore ce besoin pourtant, les taux sont au plus bas. Nous savons qu'à un moment donné nous serons dans l'obligation de demander de l'emprunt. Notre autofinancement nous permettra de présenter un bilan, un budget de qualité et d'avoir les meilleurs taux.

Pour terminer, quatre mois dans une mandature, pour nous ce n'est rien. Nous travaillons sur 2017, 2018, 2019, 2020, 2021. Le PPI que nous avons mis en place est ambitieux, mais nous avons l'intention de le réaliser. Nous savons que cet argent qui est actuellement récupéré sera dépensé sur les prochaines années.

D'autres questions ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

8		BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL 2016	
LE CONSEIL,			
Après en avoir délibéré par :			
Pour	23	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)	
contre	3	Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).	
abstention	3	M. Jean-François CLAIR, M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;	
– Adopte, par chapitre, la décision modificative n°2 au budget principal de la commune pour l'exercice 2016, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :			
- en dépenses :		- 443 438,45 €	
- en recettes :		- 443 438,45 €	

Dont :		
- en section de fonctionnement :		+ 962 155,10 €
- en section d'investissement :		-1 405 593,55 €
<i>M. Olivier DOSNE, Mme Virginie TOLLARD, M. Alain BARUGEL, M. Maxime OUANOUNOU ne prennent pas part au vote</i>		

* *
*

9 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016 – TRANSFERT DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT (M49) A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE ET BOIS

M. Francis SELLAM donne lecture de l'exposé n° 9 et demande s'il y a des questions.

Des questions ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016 – TRANSFERT DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT (M49) A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE ET BOIS		
9		
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
pour	31	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
contre	-	-
abstention	2	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
<p>– Décide de transférer les résultats de clôture du budget annexe de l'assainissement constatés au 31 décembre 2015 à l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultat de clôture de la section de fonctionnement (002) : + 500 281,46 € • Résultat de clôture de la section d'investissement (001) : - 75 755,78 € <p>– Précise que les crédits nécessaires à la réalisation des transferts de résultats ont été inscrits au budget principal de la commune par la décision modificative n°2 de l'exercice 2016.</p>		

* *
*

10 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2016 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2016

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 10 et demande s'il y a des questions.

Des questions ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

10	BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2016 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2016
LE CONSEIL,	
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :	
– Adopte, par chapitre, la décision modificative n°1 au budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2016, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :	
- en dépenses :	+ 38 999,80 €
- en recettes :	+ 38 999,80 €
Dont :	
- en section de fonctionnement :	0,00 €
- en section d'investissement :	+ 38 999,80 €

* *
*

11 BILAN DES ACQUISITION ET CESSIONS FONCIERES DE L'ANNEE 2015

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 11 et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci.

11	BILAN DES ACQUISITION ET CESSIONS FONCIERES DE L'ANNEE 2015	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
pour	23	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;
contre	2	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
abstention	5	M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
<i>M. Olivier DOSNE, M. Alain BARUGEL, M. Maxime OUANOUNOU ne prennent pas part au vote</i>		
– Approuve le bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2015.		

* *
*

12 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – INSTAURATION D'UNE REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DE RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 12 et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci.

12	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – INSTAURATION D'UNE REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DE RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
pour	26	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;
contre	2	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
abstention	5	M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
<p>– Instaure la redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.</p> <p>– En fixe le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire de 0,35 € par mètre de canalisations de transport d'électricité, de transport et de distribution de gaz et au plafond réglementaire fixé à l'article R. 2333-105-2 pour les ouvrages du réseau public de distribution d'électricité.</p>		

* *
*

13 CONTRAT DE MANDAT AVEC LE PROCIREP POUR LA CONTRIBUTION FINANCIERE DUE A LA VILLE AU TITRE DU CINEMA PREVERT

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 13 et demande s'il y a des questions.

M. Bernard DUVERT : A-t-on une idée des recettes attendues ?

M. Pierre MARCHADIER : 3 000 euros. C'est un calcul très compliqué parce que c'est une marge des copies distribuées sur certains longs-métrages quand ils sont distribués après la deuxième, troisième, quatrième semaine. Ce sont des comptes d'apothicaire. Cette somme nous est allouée à concurrence de l'avance que nous avons reçue du CNC pour l'investissement.

Pour votre information, le texte de loi a été rédigé par notre député, Michel HERBILLON, le grand spécialiste du cinéma numérique

Qui est pour ? Unanimité. Merci.

13	CONTRAT DE MANDAT AVEC LE PROCIREP POUR LA CONTRIBUTION FINANCIERE DUE A LA VILLE AU TITRE DU CINEMA PREVERT	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :		

– Autorise le Maire ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT :

- à signer le contrat de mandat avec le PROCIREP
- à percevoir la contribution financière qui en découlera.

* *
*

14 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE DANS LE CADRE DU « CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE » ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Mme Chantal ALLAIN donne lecture de l'exposé n° 14 et demande s'il y a des questions.

M. Michel LAVAL : Aucune objection bien sûr, mais pourrait-on avoir, et ça vaut pour toutes les délibérations, lecture de l'avis des commissions qui n'était pas connu au moment de l'impression des documents ?

Mme Chantal ALLAIN : C'était l'unanimité.

M. Michel LAVAL : Voilà. Cette demande est systématique. Ce n'est pas contre vous, Chantal.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

14

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE DANS LE CADRE DU « CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE » ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Autorise le Maire ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à solliciter auprès de la CAF du Val de Marne un financement pour Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et à engager toutes démarches et à signer tous documents de l'obtention de ces aides financières.

* *
*

15 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE (CAF 94) POUR LES PROJETS DU RESEAU D'ECOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT AUX PARENTS (REAAP)

Mme Chantal ALLAIN donne lecture de l'exposé n° 15 et demande s'il y a des questions.

Mme Louise MARIE-MABIT : Bien sûr, je suis favorable à toutes les actions de soutien à la parentalité. J'avais une question dans ce cadre.

Je voulais savoir si la ville était partie au schéma départemental de services aux familles qui doit être mis en œuvre par la CAF. Je ne sais pas si c'est le cas dans le département et si vous avez été associés à cette démarche. Si c'est le cas, pourriez-vous nous faire un compte rendu ?

Mme Chantal ALLAIN : Je me renseigne sur le sujet, mais je ne crois pas que nous y soyons associés.

Mme Louise MARIE-MABIT : Comme cela concerne le soutien à la parentalité et l'accueil du jeune enfant, je trouve que ce serait bien que la ville puisse s'y impliquer si c'est le cas.

Mme Chantal ALLAIN : OK. Avez-vous d'autres questions ?

Qui est pour ? Merci.

15	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE (CAF 94) POUR LES PROJETS DU RESEAU D'ECOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT AUX PARENTS (REAAP)
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>– Autorise le Maire ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - solliciter auprès de la CAF du Val-de-Marne une subvention pour les projets du REAAP, - signer tous documents s'y rapportant. 	

* *
*

16 RENOUELEMENT DE CONVENTIONS D' ACTIONS DE PREVENTION ET D' ANIMATION REALISEES PAR LE SERVICE JEUNESSE ET CITOYENNETE AU SEIN DES COLLEGES JEAN CHARCOT ET JULES FERRY

Mme Chantal ALLAIN donne lecture de l'exposé n° 16 et demande s'il y a des questions.

Mme Louise MARIE-MABIT : Pourrait-on avoir plus d'informations concernant la teneur de ces ateliers ludo-éducatifs ? Ce n'est pas forcément très précis.

Mme Chantal ALLAIN : Ils ont un petit questionnaire au départ. On se base sur ce petit questionnaire. Cela peut être des jeux éducatifs, du sport, des ateliers créatifs comme la confection de bijoux. C'est selon leur demande.

Avez-vous d'autres questions ?

Mme Louise MARIE-MABIT : Vous parliez de prévention.

Mme Chantal ALLAIN : Oui, si c'est demandé, nous faisons aussi de la prévention. Nous avons aussi un projet pour leur présenter un métier. Ils pourront poser des questions sur ce métier.

Etes-vous pour ? Merci.

16	RENOUELEMENT DE CONVENTIONS D' ACTIONS DE PREVENTION ET D' ANIMATION REALISEES PAR LE SERVICE JEUNESSE ET CITOYENNETE AU SEIN DES COLLEGES JEAN CHARCOT ET JULES FERRY
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>– autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à signer les conventions d'actions de prévention et d'animation avec le collègue Jean Charcot, et le collègue Jules Ferry.</p>	

* *
*

17 CONVENTIONS DE COORDINATION RELATIVE A L'EFFACEMENT DU RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS AVENUE DE LA PLAGE ET RUE DE LA FRATERNITE

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n°17 et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

17	CONVENTIONS DE COORDINATION RELATIVE A L'EFFACEMENT DU RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS AVENUE DE LA PLAGE ET RUE DE LA FRATERNITE
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>– Approuve les conventions de coordination relatives à l'effacement du réseau de télécommunications avenue de la Plage et rue de la Fraternité et autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L2122-17 du CGCT, à les signer.</p>	

* *
*

18 APPROBATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE DELEGATAIRE POUR LA GESTION DE LA CRECHE DES HAUTS DE JOINVILLE

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé n° 18 et demande s'il y a des questions.

J'ajoute que nous avons visité la crèche ce soir. Il est très dommage qu'un certain nombre d'entre vous ne soient pas venus pour des raisons personnelles, ce n'est pas un reproche, c'est une crèche qui est vraiment magnifique. Amener des critiques sur un site pareil, ce serait vraiment de mauvaise foi.

M. Jean-François CLAIR : Je ne vais pas poser de questions, néanmoins je vais prendre la parole si Monsieur le Maire m'y autorise.

Effectivement, j'ai visité la crèche. Je ne me rallie pas à la majorité, mais je vais quand même apporter mon témoignage. J'ai vu quelque chose de plutôt exceptionnel. J'ai même été fortement étonné des 800 mètres carrés environ pour les enfants, des 100 mètres carrés pour l'accueil des nourrices à part, les cours privées pour chaque catégorie d'enfants. C'est vraiment exceptionnel. J'avais vu autre chose, je ne suis pas un habitué, c'est pour cela que j'ai été étonné d'avoir toute cette surface.

C'est vraiment exceptionnel pour 34 berceaux. Il y a tout ce qu'il faut, c'est ultra-moderne. Je pense que les personnes qui vont travailler en plus des enfants seront vraiment en capacité de bien-être. C'est vraiment très important pour les enfants, je tenais à le souligner, si je ne me fais pas rattraper par Monsieur le Maire, bien évidemment.

Je ne pose pas de questions, je ne vais pas dire que j'insiste pour que les gens aillent la visiter, mais si nous avons des crèches de cette qualité-là partout... Il faut voir quand même la qualité du fonctionnement. Nous n'avons vu que la partie matérielle, mais c'est quand même pas mal. J'ai été assez bluffé. Si c'est possible, j'espère voir le fonctionnement pour me faire une idée. Je ne suis pas un expert, mais ce serait intéressant.

Mme Jeannine CHERY : Je pense qu'il n'y a pas de problème. Nous les avons bien interrogés, c'est quand même une maison très sérieuse qui a des crèches ailleurs. Merci, Monsieur.

M. LE MAIRE : Merci pour ce témoignage, Jean-François. Je ne vous reprends pas. Puisque vous partagez le bonheur de la découverte de la maison bleue, j'ai envie de vous dire « rejoignez-nous dans la primaire, au moins au deuxième tour ». Bienvenue dans la maison bleue.

Merci pour ce témoignage. Moi aussi, j'attends de voir le fonctionnement. C'est une entreprise qui est bien établie sur Nogent qui nous a fait une très belle offre et une belle impression.

Mme Jeannine CHERY : Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

18	APPROBATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE DELEGATAIRE POUR LA GESTION DE LA CRECHE DES HAUTS DE JOINVILLE
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>– Approuve le choix de l'entreprise La Maison Bleue pour la gestion de la Crèche des Hauts de Joinville.</p>	

- Approuve les tarifs figurant dans ce contrat.
- Approuve le projet de contrat de délégation de service public et autorise Monsieur le Maire à le signer.
- Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant tout élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du CGCT, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

* *
*

19 DESIGNATION DE LA CRECHE DES HAUTS DE JOINVILLE

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 19 et demande s'il y a des questions.

M. Olivier AUBRY : Une simple question. D'une façon générale, nous votons pour ce nom, bien sûr. Comment sont proposés les noms ? Qui l'a proposé ? Est-ce qu'il y a eu plusieurs noms à choisir ?

M. LE MAIRE : Il y a eu plusieurs noms, nous n'avons pas fait une commission. Nous avons les petites canailles, les kangourous, les petits chéris, les petits lutins... Nous avons trouvé que le nom était joli. Après, cela s'est débattu entre élus.

Mme Chantal COLIN : Vous avez cassé ma question, mais ça ne fait rien, je vais quand même en parler. J'aurais souhaité suggérer de modifier l'orthographe de « chéris » en « ry ». J'estime que Madame CHERY a bien mérité d'avoir une crèche à son nom, qui plus est, elle est joinvillaise. C'est un autre petit clin d'œil. J'avais proposé d'appeler le gymnase « Alain MIMOUN », mais vous m'aviez fait remarquer qu'il n'était pas joinvillais. D'un autre côté, je cherche toujours le lien d'Aurélie DUPONT avec Joinville, mais j'espère bien le trouver un jour. Merci.

M. LE MAIRE : C'est une danseuse étoile qui est la directrice de l'Opéra de Paris. C'est une école portée par d'excellents enseignants dont la fréquentation explose.

Nous allons parler de la crèche pas de l'école. Il est vrai qu'à chaque fois que l'on dénomme un emplacement, une statue, ça pose une problématique, une réflexion. Nous avons souhaité « les petits chéris ». Qui est pour ? Pardon.

Mme Louise MARIE-MABIT : Je suis plutôt favorable à ce que l'on donne des noms de personnes illustres et j'étais favorable au nom d'Aurélie DUPONT parce que je reconnais la qualité artistique. Je m'étonne et je suis déçue du choix un peu commun et banal de nommer la crèche ainsi. Je trouve que l'on aurait pu trouver un nom un peu plus inspiré.

M. Michel LAVAL : Je partage et je voudrais suggérer une méthode à laquelle culturellement vous avez du mal à penser, c'est que l'on consulte les parents, que l'on fasse une présélection de noms et que l'on fasse un vote.

M. LE MAIRE : La sagesse vient du bout de la table.

M. Michel LAVAL : La sagesse, je ne sais pas. Je vous propose que le nom ne vienne pas d'en haut, mais qu'il vienne des usagers.

M. LE MAIRE : Nous n'avons pas eu le même débat pour les petites canailles ni pour Kangourou. Pourquoi pas sauterelles ? Je ne sais pas. Ce qui m'interpelle un peu, c'est que l'on débattre sur un nom, on s'amuse un peu. On s'amuse ou c'est plus profond que cela, mais nous n'avons pas parlé du choix du délégataire. Cela aurait pu être intéressant de dire quel est le délégataire, quelles sont les conditions financières.

On se noie dans des petites choses. Je note que vous appréciez Aurélie DUPONT, rejoignez-nous, Louise MARIE.

Mme Chantal COLIN : Juste une précision, je ne suis pas contre le fait d'avoir appelé la salle de danse « Aurélie DUPONT ». Simplement, ce qui m'avait un peu gêné, c'était la remarque que vous m'aviez faite en disant qu'Alain MIMOUN n'était pas joinvillais. C'est tout.

M. LE MAIRE : Je n'ai rien contre Alain MIMOUN.

M. Pierre MARCHADIER : Dommage que vous n'avez pas fait de danse, Madame COLIN.

M. LE MAIRE : Nous sommes dans le débat philosophique du conseil. Je vous propose de passer au vote sur ce nom, Les petits chéris.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

19	DESIGNATION DE LA CRECHE DES HAUTS DE JOINVILLE	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
pour	31	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
contre	-	-
abstention	2	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
– Baptise la nouvelle crèche des Hauts de Joinville « Les petits chéris ».		

* *
*

20 ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 20 et demande s'il y a des questions.

M. Olivier AUBRY : Une remarque générale. J'ai ici même et à plusieurs reprises attiré l'attention sur le fait qu'il fallait faire preuve de représentativité, que chaque groupe devait être représenté au Conseil municipal, dans un souci d'équité et de transparence. Je l'avais par exemple demandé en ce qui concerne le conseil d'administration du CCAS et, cela concerne tous les groupes, au conseil d'administration de Joinville Habitat.

Bien entendu, il faut respecter la réglementation définie dans le Code général des collectivités territoriales, mais cette réglementation est totalement compatible avec une volonté politique, au sens municipal du terme, de permettre à chaque groupe d'être représenté. Pour ce qui est de la délibération actuelle, je crois qu'il y a cinq délégués... Tel que cela est proposé, il y aurait quatre délégués pour la majorité et un pour le groupe de Jean-François CLAIR. Je propose, et cela ne bouleverse pas du tout le rapport de force politique, qu'il y en ait trois pour la majorité, un pour le groupe de Jean-François CLAIR et un pour notre groupe, d'autant que je propose la candidature de Chantal COLIN. Vous avez rappelé Monsieur le Maire, quand même, que tout en étant dans l'opposition et bon nombre de nos collègues ici pourraient le confirmer, elle fait preuve de beaucoup d'activités, elle est très constructive dans ses fonctions municipales, notamment dans celle du conseil des séniors.

Voilà pourquoi je propose que chaque groupe soit représenté au sein de la CAO.

M. LE MAIRE : Nous pouvons annoncer nos listes. Jean-François.

M. Jean-François CLAIR : J'ai écrit le 2 octobre. Il y avait deux candidats, je me présente comme titulaire avec comme suppléante Louise MARIE-MABIT.

M. LE MAIRE : Je présente la liste comme titulaire de la majorité municipale. Titulaires : Jean-Marie PLATET, Jean-Jacques GRESSIER, Jennie PETIT, Francis SELLAM. Suppléants : Rémi DECOUT, Stephan SILVESTRE, Chantal DURAND, Areski OUDJEBOUR.

M. Olivier AUBRY : Chantal COLLIN comme titulaire et moi-même comme suppléant.

M. LE MAIRE : Tout le monde est-il d'accord pour voter à main levée ?

Nous passons au vote. Pour la liste de la majorité municipale. Qui est pour ?

Pour la liste de Monsieur CLAIR. Qui est pour ?

Oui, vous êtes solidaire, ça fait plaisir. La gauche se reconstitue et ça part de Joinville, ça fait plaisir. Nous vous souhaitons une bonne route.

Pour la liste de Monsieur AUBRY. Qui est pour ? Je vous remercie.

Sont élues la liste de la majorité municipale ainsi que la liste de Monsieur CLAIR. Je vous remercie.

20

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

LE CONSEIL, après avoir décidé, à l'unanimité, de voter à main levée

– Constate le résultat du scrutin :

Nom de la liste	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
Liste « Joinville avec Vous »	26	4
Liste « Unis pour Joinville-le-Pont »	4	1
Liste « Vivre Joinville Ensemble »	3	0

– Déclare en conséquence que sont membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Président de la Commission d'Appel d'Offres : M. Olivier DOSNE, Maire

- Titulaires (Liste « Joinville avec Vous »)

Mme Jennie PETIT

M. Francis SELLAM

M. Jean-Marie PLATET

M. Jean-Jacques GRESSIER

- Titulaires (Liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)

M. Jean-François CLAIR

- Suppléants (Liste « Joinville avec vous »)

M. Rémi DECOU

M. Stéphan SILVESTRE

Mme Chantal DURAND

M. Areski OUDJEBOUR

- Suppléante (Liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)

Mme Louise MARIE-MABIT

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

* *

*

21 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AMJ

M. Michel DESTOUCHES donne lecture de l'exposé n° 21 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : Mes chers collègues, j'ai effectivement une question. Je vais essayer de ne pas polémiquer. Effectivement je suis très fier que l'association ait 140 ans. C'est un des clubs les plus importants de Joinville-le-Pont qui attire effectivement la fierté et une certaine notoriété.

Par contre, je n'ai pas très bien compris la délibération. Pourquoi ? Parce qu'en parallèle l'association Aviron Marne Joinville a distribué des flyers chez les commerçants qui appelaient à participer à l'acquisition d'un Huit

en pointe. Comme tout le monde, j'ai commencé à sortir mon carnet de chèques pour participer et je me suis arrêté parce que j'ai vu la délibération numéro 21. Je me suis posé la question suivante. S'agit-il d'un ou deux bateaux ? Parce que l'on ne peut pas financer le même bateau avec deux fonds différents sauf si c'est un complément pour permettre à l'association d'acquiescer le bateau. Dans ce cas, il n'y a aucune ambiguïté.

En revanche, il y a une ambiguïté dans la manière dont est libellée la délibération. Je ne sais pas si c'est un ou deux bateaux, si c'est un complément ou pas un complément.

Ma question est très simple : s'agit-il de deux bateaux ? S'agit-il d'un complément ? Je ne comprends pas la question.

M. Michel DESTOUCHES : Aujourd'hui, la ville va subventionner un bateau. Il est sûr que dans le cadre des 140 ans, l'ensemble du comité directeur de l'aviron a souhaité demander un achat participatif. Ils ont de nombreuses entreprises importantes, EDF, Gaz de France ou des entreprises de l'eau qui pourraient effectivement les aider. Ils ont demandé à avoir en pratique des subventions ponctuelles au niveau des Joinville et d'autres villes. À ce jour, il semblerait que malheureusement, ils sont très loin de récupérer les 50 000 euros pour un Huit. Ils ont peut-être le minimum. Ce sont deux bateaux totalement différents, cela n'a rien à voir. Nous avons un bateau pour nous, et pour le reste, ils vont essayer de récupérer un autre bateau avec un achat participatif. Je pense que s'ils réussissent à avoir deux bateaux, c'est quand même mieux pour eux qu'un seul. Je ne vois pas trop le problème.

M. Jean-François CLAIR : Je ne discute pas là-dessus. C'était plutôt le mode de financement que je n'avais pas très bien compris.

M. Michel DESTOUCHES : Il y a un financement de la ville en subvention pure et simple, et ensuite une subvention participative du club, des participants et du quidam lambda.

M. Jean-François CLAIR : Et c'est bien un Huit en pointe.

M. Michel DESTOUCHES : Pour le nôtre, oui. Pour le leur, c'est en fonction de ce qu'ils vont récupérer.

M. Jean-François CLAIR : Je ne rentre pas dans le détail, c'est le nôtre qui m'intéresse. Il faut effectivement que cela soit bien découplé, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

M. LE MAIRE : C'est une bonne question, mais quand même. On parle de l'aviron, d'un club mythique, historique. Qu'est-ce que c'est que cette polémique à deux balles où j'oblige un maire-adjoint, membre d'un club, à sortir d'un conseil municipal sous un risque de prise d'intérêt que vous avez fait pendre un peu sous son nez. Qu'est-ce que c'est que ce travail ? Attendez, qu'est-ce que c'est que ce travail ? On parle du sport à Joinville. On parle de 50 000 euros que l'on destine à un bateau, nous vous avons répondu par mail. C'est de l'agitation politique déplacée, vraiment déplacée, Jean-François. J'ai honte ce soir d'être obligé de faire sortir une championne de France avec sa famille, ses enfants champions de France parce qu'on offre un Huit à Joinville, qui depuis l'incendie a perdu je ne sais pas combien de bateaux. Aujourd'hui les bateaux ont 15 ou 30 ans. Le dernier investissement c'est notre député, et je l'en remercie, qui l'a porté sur des bateaux-écoles.

Qu'est-ce que c'est que cette polémique ? Franchement, ce n'est pas sérieux. J'ai entendu des mots blessants de prise d'intérêt, de recherche de petit bazar. C'est quoi ce travail ? On offre un bateau, on vous a répondu. On offre une subvention. Le club mérite un bateau que l'on appelle un bateau étendard qui s'appellera Joinville ou je n'en sais rien, mais nous serons fiers et vous serez fiers d'en porter les couleurs. Il y a une recrudescence énorme d'adhésions à l'aviron, tous les nouveaux qui arrivent à Joinville. C'est génial pour Joinville. Franchement, c'est dérangeant d'avoir fait sortir cette dame qui est mon amie, Virginie TOLLARD, ce soir du Conseil municipal. Cela m'a choqué.

M. Jean-François CLAIR : Si vous permettez, Monsieur le Maire je vais quand même vous répondre. D'une part en commission finance, je n'ai jamais demandé que Virginie TOLLARD sorte du conseil municipal. J'ai simplement parlé de la fameuse jurisprudence Bagneux, j'ai simplement attiré l'attention des gens présents à cette commission. Je leur ai demandé compte tenu d'un certain nombre de documents, de bien regarder s'il y avait des problèmes J'ai bien spécifié que je n'en parlerais pas au conseil municipal, et je n'en ai pas parlé, Monsieur le Maire, c'est vous qui en parlez.

Vous tenez des propos, je ne sais pas où vous êtes allés les chercher, ce ne sont pas mes propos. J'ai été très prudent parce que c'est quelque chose, comme vous venez de le dire, elle est championne de France, elle est sportive. Je respecte les sportifs, j'en suis un, pas au même niveau, mais j'en suis un. Je suis très content que l'aviron puisse s'offrir cela, mais il y a quand même des précautions à prendre parce que vous savez comme moi qu'au niveau des subventions il se passe beaucoup de choses dans un certain nombre de villes et il y a la chasse aux irrégularités. J'ai simplement attiré l'attention pour qu'il n'y ait pas d'irrégularités.

M. LE MAIRE : Je peux en témoigner, à la région, qu'est-ce qu'on a vu comme subventions données aux associations copines, mais là ce n'est pas le cas.

M. Jean-François CLAIR : Je n'ai jamais dit cela, Monsieur le Maire, vous me prêtez des propos que je n'ai pas tenus. J'ai simplement prévenu, j'ai dit « faites attention », c'est tout ce que j'ai dit.

M. LE MAIRE : Je fais attention à ma championne de France, vous voyez.

M. Jean-François CLAIR : C'est normal de préserver quelqu'un. Je n'ai pas envie que derrière il se passe quelque chose. C'est tout. Si vous me reprochez de préserver quelqu'un, reprochez-moi de préserver quelqu'un. J'estime qu'à un moment donné, il faut faire attention. Je n'ai jamais demandé qu'elle quitte la séance, c'est normal de la préserver. C'est tout. Vous me le reprochez, faites-le. Je suis content de la préserver, c'est tout.

M. Michel DESTOUCHES : D'autres questions ? On passe au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Merci.

21	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AMJ
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>– Décide de verser une subvention d'investissement de 50 000 euros à l'association Aviron Marne et Joinville, 11 Ile Fanac, pour l'acquisition d'un Huit de compétition.</p>	

* *
*

22 PERSONNEL COMMUNAL – FIXATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE ET MODALITES D'ORGANISATION DE LA SECTION PROFESSIONNELLE

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 22 et demande s'il y a des questions.

M. Michel LAVAL : Une question dont je connais la réponse. C'est l'avis du comité technique paritaire que vous n'avez pas indiqué.

M. LE MAIRE : Il est favorable.

M. Michel LAVAL : C'est important.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

22	PERSONNEL COMMUNAL – FIXATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE ET MODALITES D'ORGANISATION DE LA SECTION PROFESSIONNELLE
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>– Décide d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la présente délibération.</p> <p>– Confie au Centre de Gestion l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme et signer la convention proposée par le Centre de Gestion</p> <p>– Autorise ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.</p>	

* *
*

23 RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 23 et demande s'il y a des questions.

M. Michel LAVAL : Pourquoi deux directeurs de la police municipale ?

M. LE MAIRE : C'est une histoire de grade.

M. Michel LAVAL : J'espère qu'il n'y a pas deux personnes à donner des ordres. Il y a un côté armée mexicaine quand même, il y a beaucoup de gradés.

M. LE MAIRE : Je pense qu'ils n'aimeraient pas entendre cela, mes policiers municipaux.

M. Michel LAVAL : Ce n'est pas grave, j'assume.

M. LE MAIRE : Franchement, je n'assume pas d'entendre cela. La police municipale, ce sont des représentants de la sécurité sur une ville. Ce n'est pas une armée mexicaine, je suis désolé.

M. Michel LAVAL : Je ne vois pas l'intérêt de deux directeurs.

M. LE MAIRE : On pourra vous expliquer que c'est une histoire de nomination, de grade obtenu par concours.

M. Jean-Jacques GRESSIER : En fait, cela n'a rien à voir avec la fonction. C'est juste le titre. C'est une question qui avait déjà été posée en commission finance à laquelle nous avons déjà répondu. C'est pareil, si on fait des questions, que l'on donne des réponses et que l'on recommence la question en Conseil municipal, on ne va pas en finir non plus.

M. Michel LAVAL : Un Conseil municipal est public, une commission ne l'est pas. Merci.

M. LE MAIRE : C'est vrai. Nous vous répondons. Qui approuve ce plan ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN : Puis-je vous dire quelque chose, Monsieur le Maire ? La police municipale à vélo est venue me voir, ils sont très gentils. Ils m'ont dit qu'ils voudraient bien travailler le soir et un peu plus tard. Ils m'ont demandé de le dire, donc je le dis.

M. LE MAIRE : Merci, Marie-France, je vais transmettre à Rémi. C'est une demande que nous entendons dans la population de plus en plus.

23	RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
Pour	31	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
abstention	2	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
-Le tableau des effectifs est modifié comme suit :		

EMPLOIS		MODIFICATIONS		
GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL DES EMPLOIS
Rédacteur	10		1	11
Adjoint administratif principal de 1 ^{er} classe	0		1	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	24		1	25
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	5		1	6
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4		2	6
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	22		9 TC + 1 TNC 12/35ème	31.12
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	74	-8		66
Agent de maitrise	13	-1		12
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	33.9	-3		30.9
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	20		5	25
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	2		1	3
ATSEM	5		1	6
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	-1		0
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	3	-1		2
Chef de service de police municipale	1	-1		0
Directeur de police municipale	1		1	2

* *
*

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : J'ai reçu dans les délais fixés par le Règlement intérieur du Conseil pour ce Conseil :

- trois questions diverses des conseillers du groupe « Vivre Joinville Ensemble »,
- trois questions diverses des conseillers du groupe « Unis pour Joinville-le-Pont ».

Questions du groupe « Vivre Joinville Ensemble »	
Question de M. AUBRY	<p>Lors du conseil municipal du 14 octobre 2014 nous vous avons demandé si une clause sociale de marché public avait été prévue dans le marché de construction de l'Ecole de danse, conformément aux articles 14, 30 et 53 du code des marchés publics.</p> <p>Vous aviez répondu que par manque de pratique vous n'insérez pas pour l'instant de clause sociale dans ce type de marché. Deux ans après, la situation du chômage étant toujours aussi inquiétante, ne pensez-vous pas qu'il serait opportun de prévoir des clauses sociales dans les marchés publics de construction du gymnase, des travaux du stade et de la future école sur le terrain Essilor ?</p> <p>Cela permettrait d'offrir un peu de travail à des structures d'insertion qui salarient des demandeurs d'emploi de notre bassin d'emploi voire de notre commune.</p>
Réponse de Mme DURAND	<p><i>Monsieur le Conseiller municipal,</i></p> <p><i>Sachez que la question du chômage est traitée avec une forte volonté par l'équipe municipale.</i></p>

	<p><i>L'intervention de la Ville contre ce fléau prend plusieurs formes :</i></p> <p><i>Premièrement par la création d'outils et de dispositifs aux services des Joinvillais : la création de la MSE et les actions d'insertion et d'accompagnement qu'elle mène au quotidien,</i></p> <p><i>Deuxièmement par l'insertion dans un réseau de partenaires (mission locale par exemple)</i></p> <p><i>Et enfin, par la politique d'investissement et d'aménagement menée depuis 2008 : un soutien aux entreprises par la réalisation de forts investissements, l'implantation de la BRED, de Jardiland, Rent a Car, dynamisation commerciale des Hauts de Joinville...</i></p> <p><i>Malgré la nouvelle ordonnance sur les marchés publics, l'insertion de clauses sociales reste toujours aussi complexe.</i></p> <p><i>Pour chaque consultation, la Ville s'interroge au moment de la définition des besoins sur l'opportunité d'insérer de telles clauses ce qui est le cas pour les travaux du stade.</i></p> <p><i>L'objectif de la Ville est de concilier le respect de ces critères dits de développement durable avec l'efficacité et la performance de notre politique d'achat.</i></p> <p><i>La Ville a ainsi réservé certains de ses marchés aux ESAT notamment sur l'entretien des espaces verts.</i></p> <p><i>Il faut souligner également que le code des marchés publics empêche de réserver aux demandeurs d'emploi Joinvillais ou de notre bassin d'emploi ces clauses d'insertion sociale. Ce qui en fait un outil de lutte contre le chômage des Joinvillais peu efficace.</i></p> <p><i>Enfin, concernant les marchés de construction de Ecole de danse et de la future école ne sont pas sous maîtrise d'ouvrage de la Ville.</i></p>
<p>Question de Mme COLIN</p>	<p>Au cours du Conseil Municipal du 14 juin 2016, à la délibération numéro 32 concernant l'acquisition des délaissés de l'autoroute sur la partie POLANGIS, vous nous avez fait part d'une "réflexion de replantations qui pourraient être des vignes".</p> <p>Comment pouvez-vous envisager de planter des vignes alors que vous avez complètement laissé à l'abandon celle qui existe déjà sur le coteau de l'Europe ?</p> <p>Cette vigne constituée d'environ 440 pieds de cépage Sémillon Sauvignon a été plantée en 1989.</p> <p>Un minimum d'entretien aurait permis de sauver cette vigne et de sauver ainsi le guinguet qui, entre bien d'autres choses également disparues, a contribué à la réputation de Joinville et de ses bords de Marne.</p>
<p>Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p><i>Madame la Conseillère Municipale,</i></p> <p><i>Pour mémoire, cette parcelle de vigne était entretenue par La Confrérie des Maîtres Goustiers. En 1989, la Confrérie avait planté sur ce terrain communal, 475 pieds de sauvignon, de sémillon et de quelques Chasselas.</i></p> <p><i>Elle avait désigné plus de 500 parrains et marraines d'un ou plusieurs pieds de vignes. Ils étaient dans l'obligation de venir biner et entretenir leurs pieds de vigne et de participer aux différentes manifestations organisées par la confrérie.</i></p> <p><i>La disparition de l'association des Goustiers en 2012 a malheureusement entraîné la fin des animations qui existaient autour du petit vin blanc de Joinville et l'entretien de cette parcelle.</i></p> <p><i>Je profite de cet échange pour rendre un hommage tout particulier à René DENNLAULER, Grand Maître de la Confrérie qui a fait vivre cette confrérie bénévolement pendant 23 ans en proposant de nombreuses activités autour du vin.</i></p> <p><i>Comme je vous l'ai annoncé en Conseil municipal du 14 juin dernier, la vigne située sur le coteau de l'Europe n'est pas oubliée. Un viticulteur est venu la visiter cet été, les pieds sont en bon état. De son côté, le service des espaces verts municipaux intervient pour maintenir un entretien générale de la parcelle.</i></p> <p><i>Une étude de réflexion globale est en cours, je ne manquerai pas de vous tenir au</i></p>

	<i>courant des projets qui seront retenus.</i>
Question de M. DUVERT	<p>Compte tenu des problèmes de pollution liés à la circulation automobile, depuis plusieurs années l'Etat incite la population à privilégier les carburants qui polluent le moins. Le GPL fait partie de ces carburants. La réglementation sur le stationnement dans les parkings publics souterrains a d'ailleurs évolué par décret en 2006, autorisant les véhicules fonctionnant au GPL à y stationner à condition qu'ils soient équipés de soupape de sécurité. Ce qui est le cas depuis 2001 pour tous les véhicules au GPL afin de satisfaire à une norme européenne. Savez-vous pourquoi, à l'entrée du parking, certes privé, situé au 6 bis rue Vel Durand, et faisant partie de la ZAC des Hauts de Joinville sensée s'inscrire dans la modernité, un panneau a été apposé interdisant l'accès à tout véhicule GPL ? Ce qui nuit à l'image de ce carburant et à son développement.</p>
Réponse de M. KADDANI	<p><i>Monsieur le Conseiller municipal,</i></p> <p><i>Monsieur le Conseiller municipal, le GPL est un carburant dont les qualités ne sont pas assez mises en avant. Il faut d'ailleurs souligner qu'en France ce carburant peine à décoller, quelques milliers seulement de véhicules vendus par an, alors que chez nos voisins il est beaucoup plus répandu.</i></p> <p><i>Concernant le parking privé que vous citez, il n'interdit pas le stationnaire des véhicules GPL, mais seulement ceux qui ne seraient pas dotés d'une soupape de sécurité. Si l'interdiction de stationner dans les parkings se justifiait il y a une quinzaine d'années, ce n'est plus le cas puisque tous les véhicules sont aujourd'hui équipés de cette fameuse soupape. D'ailleurs le décret du 31 mai 2006 en a pris acte.</i></p> <p><i>Nous l'avons déjà signalé au syndic de copropriété, libres à lui de faire le nécessaire.</i></p>

Questions du groupe « Unis pour Joinville-le-Pont »	
Question de M. CLAIR	<p>Monsieur Le Maire,</p> <p>Suite au renouvellement de la concession avec la ville de Paris des travaux importants vont être engagés pour rénover le stade Jean-Pierre GARCHERY sur plusieurs années.</p> <p>Or certains travaux de maintenance ne peuvent pas attendre la construction des nouveaux bâtiments d'autant que les usagers sportifs du stade, enfants, associations, clubs, devraient pouvoir utiliser les douches des vestiaires après leurs efforts. Douches qui ne sont plus utilisées depuis environ deux ans pour des problèmes de maintenance et d'eau chaude.</p> <p>Pourriez-vous faire réparer les douches des vestiaires pour assurer les règles d'hygiène des sportifs.</p> <p>Par avance, Monsieur le Maire, je vous remercie de votre réponse.</p>
Réponse de M. DESTOUCHES	<p><i>Monsieur le Conseiller municipal,</i></p> <p><i>Je ne sais pas d'où vous tirez ce délai de 2 ans. Les douches de la tribune A ne sont plus utilisables depuis le début du mois de juin. Nous les avons fermés à la suite de mauvais résultats de légionnelle. Nous avons depuis procédé à un premier choc thermique, puis un choc chloré. Si les résultats se sont améliorés nous regrettons encore la présence de légionnelle. Ce phénomène est accentué par des commandes de douches parfois défailtantes qui entraînent le stockage d'eau dans les colonnes.</i></p>

Les pièces sont commandées et seront installées.
Nous referons alors un choc thermique et de nouveaux tests.

Monsieur Le Maire,

Les villes de Joinville-le-Pont et de Paris ont renouvelé la concession du stade Jean-Pierre GARCHERY. Ce renouvellement s'accompagne, pour les clubs joinvillais, du partage de l'usage des équipements sportifs, notamment des terrains de foot J1, J2 et J3.

Aire sportive	Lundi	Mardi	mercredi	jeudi	Vendredi	Samedi	dimanche
Terrain football gazon n°1	20h/22h30	20h/22h30	14h/17h 14h/22h30	14h/17h 18h/22h30	18h/22h30	14h/18h 9h/21h	
Terrain football synthétique n°2		8h30/11h30 13h30/17h		13h30/17h 8h30/11h30		9h/11h 17h/21h	11h/13h 7h/20h
Terrain football synthétique n°3	18h30/22h30	17h30/22h30	13h30/22h30	18h30/22h30	17h30/22h30	9h/11h 15h/21h	11h/19h 11h/20h

Question de
M. CLAIR

Le gazon synthétique des terrains J2 et J3 a été changé pendant les congés de juillet et d'août. Il doit répondre aux préconisations édictées par la FFF et aux normes grands jeux NF P 90-112 et Européenne NF EN 15330-1.

Pouvez-vous nous garantir que le changement du gazon synthétique des terrains J2 et J3 s'est fait dans les règles de l'art et est conforme aux normes en vigueur ?

D'autre part, pour que les clubs joinvillais et parisiens organisent des tournois entre clubs, il faut des terrains homologués par la FFF. Le J2 homologué FFF est insuffisant pour permettre l'organisation de tournois notamment le week-end entre clubs.

Pouvez-vous nous confirmer que le J1 sera homologué dès qu'il passera en gazon synthétique courant 2017 avec des aménagements adaptés ?

Par avance, Monsieur le Maire, je vous remercie de votre réponse.

Réponse de
DESTOUCHES

Monsieur le Conseiller municipal,

Les nouveaux terrains synthétiques J2 et J3 ont fait l'objet d'un rapport d'essai par un laboratoire indépendant, Labosport, en date du 15 septembre 2016. Ils se sont révélés conformes aux exigences réglementaires et de la Fédération Française de Football aussi bien en matière d'épaisseur de remplissage à l'aide d'un floortest conformément à la norme EN 1969), de rebond vertical du ballon à l'aide d'un système de largage de ballon et d'une chaîne de mesure conformément à la norme EN 12235, de roulement de ballon à l'aide d'une rampe de roulement et d'un mètre à ruban conformément à la norme EN 12234, absorption de choc et de déformation verticale à l'aide d'un athlète artificiel conformément aux normes NF EN 14808 et NF EN 14809, et de résistance rotationnelle à l'aide d'un couple mètre conformément à la norme NF EN 15301-1.

En ce qui concerne l'homologation des terrains, le J2 est homologué en niveau 5, le J3 en niveau 6 et le J1 qui n'est pas homologué officiellement fera l'objet d'une demande d'homologation en niveau 6. Ces niveaux d'homologations sont les seules que nous pouvons obtenir eu égard à la dimension des terrains. Pour exemple afin d'obtenir une homologation en niveau 5 pour le J1 nous devrions supprimer la piste d'athlétisme. Le club se satisfait de ces homologations qui n'ont pas posé de difficultés jusqu'à présent. Nous avons par ailleurs obtenu l'assurance de la Ville de Paris que nous serions prioritaires pour les matches de niveau 5 sur le J2.

Réponse de
M. LE MAIRE

Pour conclure à ces deux interrogations sur le stade, permettez-moi de vous faire part de mon étonnement quant à l'intérêt que vous portez maintenant au stade GARCHERY.

En effet, aujourd'hui vous vous préoccupez du bien-être des joueurs, de l'homologation des terrains, des travaux à venir, alors même que le 13 octobre dernier à l'appel au vœu d'union vous vous êtes abstenu ! Alors, que nous nous battions pour défendre

	<p><i>ces joueurs, ces associations, ces enfants, le stade et ses équipements vous n'avez apporté aucun soutien, aucune aide dans ce dossier. Alors à l'avenir continuez à vous abstenir !</i></p>
<p>Question de M. LAVAL</p>	<p>Monsieur le Maire,</p> <p>La friche industrielle « Essilor » est lourdement polluée par divers métaux lourds et hydrocarbures, et il serait surprenant que les bâtiments hétéroclites laissés par l'exploitation passée ne contiennent pas d'amiante. Les gros travaux de démolition ont commencé la semaine dernière, menés par des ouvriers parfois équipés de masques avec respirateurs. A cette occasion, des fissures sont apparues dans un bâtiment mitoyen, et, surtout, les voitures stationnées rue de Paris ont été recouvertes d'une couche de poussière grisâtre.</p> <p>Votre Municipalité et le promoteur Cogedim avaient pourtant assuré aux riverains, lors d'une réunion tenue avant les vacances, que toutes les précautions seraient prises pour minimiser les nuisances pour le voisinage entraînées par le chantier.</p> <p>Nous y sommes maintenant : pourriez-vous faire un point sur ces mesures et sur leur efficacité ?</p>
<p>Réponse de M. GRESSIER</p>	<p><i>Monsieur le Conseiller municipal,</i></p> <p><i>Vous savez que l'ensemble des diagnostics techniques ont été réalisés (amiante, pollution) avant le démarrage des travaux et que les travaux en cours visent à éradiquer toute source de pollution et d'amiante et ce afin d'assurer la mise en conformité du site avec un usage de logements et d'école.</i></p> <p><i>Ces travaux sont régulièrement suivis par un maître d'œuvre compétent en la matière, un CSPS (coordinateur sécurité, protection et santé) et un bureau de contrôle.</i></p> <p><i>Leur rôle est de vérifier que le chantier se déroule de façon sécuritaire, que les travaux soient réalisés selon les règles de l'art, dans le respect des délais, mais aussi des avoisinants en terme de bruit ou de nuisances.</i></p> <p><i>Concernant la fissure apparue sur un mur mitoyen, Cogedim a lancé une procédure dite de référé préventif avant le démarrage des travaux. Cette procédure a pour objet de faire constater par un expert indépendant l'état des immeubles avoisinants la construction projetée. L'expert est désigné par le président du tribunal de grande instance du lieu de situation de l'immeuble statuant en référé. Au cours des rendez-vous d'expertise, l'expert a fait un état des lieux de tous les immeubles et appartements visités ainsi que de tous les murs séparatifs, et pourra revenir pendant la construction, si des désordres lui sont signalés.</i></p> <p><i>L'intérêt du référé préventif est double :</i></p> <p><i>Pour les propriétaires voisins, l'intérêt est de faire constater l'état de sa propriété, et de pouvoir signaler à un expert indépendant tout désordre survenant pendant les opérations de démolition et de construction.</i></p> <p><i>Pour Cogedim, l'intérêt est de pouvoir répondre, via l'expert, aux réclamations des voisins qui pourraient éventuellement intervenir en cours de chantier.</i></p> <p><i>Concernant les poussières, nous n'avons pas attendu votre question pour nous en préoccuper aussi je vous informe qu'à ma demande des mesures correctives ont déjà été prises par le promoteur qui sont la mise en place de deux brumisateurs de grande taille, l'utilisation du tapis de démolition et enfin un nettoyage journalier du trottoir rue de Paris.</i></p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire de Joinville-le-Pont

Boutaïeb KADDANI

Olivier DOSNE

Signature des membres présents à la séance, en application de l'article L 2121-23
du Code général des Collectivités Territoriales

M. GRESSIER	M. Jean-Marie PLATET	Mme SELLAM Empêchée de signer, car absente lors de la séance
Mme DURAND	Mme REUSCHLEIN	Mme FORTIN
M. DECOUT	M. KADDANI	Mme RUIZ
M. OUDJEBOUR	M. BARUGEL	Mme ASTEGIANI-MERRAIN
Mme TOLLARD	Mme FIORENTINO	M. CLAIR
M. SELLAM	Mme MEUNIER	M. LAVAL
Mme ALLAIN	M. COLRAT	Mme MARIE-MABIT
M. MARCHADIER	M. OUANOUNOU	Mme COLIN
M. DESTOUCHES	Mme CONA	M. DUVERT
Mme Jeannine CHERY	M. SILVESTRE	M. AUBRY
Mme Jennie PETIT	Mme DECOTIGNIE	